

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Président.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME C. FARRUGIA)

**Etaient absentes excusées** : MME MONIQUE GUEDES, MME ELISABETH ATTELAN  
MME NADINE MAURIN

☎ 05.62.79.86.16

**DÉLIBÉRATION 2018/015**

**Objet : Affectation de résultat 2017**

Le Centre Communal d'Action Sociale n'ayant pas de dépenses d'investissement, Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018 soit :

▪ Excédent de fonctionnement 2017 :	38 043,38 €
▪ Affectation à la section d'investissement :	2 504,38 €
▪ <u>Excédent de fonctionnement reporté</u> :	<b>35 539,02 €</b>

**Décision**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

**Décident :**

**Article 1**

D'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté : **35 539,02 €**

- Transmis le 23 AVR. 2018
- Affiché le 23 AVR. 2018

Pour copie conforme,  
1/ Le Président,  
Marc PÉRE

*La Vice-Présidente*

